

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°52 Arrêté portant désignation de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs à la Chambre de commerce.

n°52

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 mai 1912, portant création d'une Chaâamhe de connexe à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 5 novembre 1912, réglant l'application des mesures concernant l'élection ces membres de du Chambre de commerce, modifié par l'arrêté du 26 avril 1928 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — La commission chargée, conformément à l'article 6 du décret du 25 mai 1912, susvisé, de dresser la liste des électeurs de la Chambre de commerce pour l'année 1929, est composée comme suit : Président : M. Laplaiche, chef des bureaux du secrétariat général. Membres : MM. Rivière, adjoint principal des services civils; Piacentino, patenté français, et Kloctanas, patenté étranger. Art. 2 La commission se réunira suit la convocation de son président, qui présentera la liste des électeurs à l'approbation du gouverneur en Conseil d'administration. Art, 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

chapon-baissac